

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin trimestriel d'information

N°12—octobre 2013

EDITORIAL

La rentrée est en marche tant sur le plan personnel, professionnel que militant. Après réflexion, le comité de rédaction souhaite poursuivre l'aventure de l'écho de l'ANCIC, mais à un rythme moins soutenu.

Vous trouverez dans ce numéro tous les sujets d'actualité qui nous-vous intéressent :

- questionnaire « votre avis sur l'écho »
- prise en charge à 100% du forfait IVG
- contraception pour les mineur(e) s
- pilules de 3^{ème} et 4^{ème} générations
- dernière publication de la DRESS sur les IVG en 2011
- nouvelles du procès contre X. Dor
- violences faites aux femmes
- la dépénalisation de l'IVG dans le monde
- les luttes pour le maintien de la maternité des Lilas.

Et bien sûr le prochain **congrès de l'ANCIC à Toulouse les 15 et 16 novembre 2013.**

Inscrivez-vous et prenons plaisir à nous retrouver nombreux pour discuter et débattre ensemble dans la ville rose.

Le comité de rédaction

EDITO p.1

VOTRE AVIS SUR L'ECHO p. 2

DOSSIER : p.3 à 5

Débats du 26 juin 2013 :

- *Prise en charge de l'IVG à 100%*

- *Prise en charge à 100% de la contraception pour les mineures*

DEBAT : p. 6

Décidément... par P.Faucher

ACTUALITES p.7 à 16

DATES À RETENIR p.17

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire de rédaction)

Florence Baruch

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Véronique Le Ralle

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Sophie Eyraud

Martine Hatchuel

Mail : contact@ancic.asso.fr

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AVIS SUR L'ECHO

L'été n'étant peut être pas propice à la correspondance, nous n'avons reçu que 4 réponses à ce questionnaire déjà paru dans le n°11 ...

Pour nous aider à mieux cerner vos attentes nous vous invitons à répondre à ce questionnaire. Vous pourriez vous y atteler dès à présent !

Vous pouvez répondre soit :

par mail : faite un copier/coller du questionnaire et insérez le dans votre mail de réponse et renvoyez le tout à :

contact@ancic.asso.fr

par courrier à :

**ANCIC
MDA 14 BP 84
22 rue Deparcieux
75014 Paris.**

Répondez aux questions brièvement ou longuement comme il vous sied !

- Avez-vous lu tous les numéros de l'écho de l'ANCIC ?
 - quelques numéros ?
- Avez-vous lu les numéros en totalité ?
 - partiellement ?
- Quelle rubrique préférez-vous ?
 - édito
 - dossier
 - point de vue
 - actualités
 - courrier des lecteurs
- Quel(s) numéro(s) avez-vous préféré ?
- Attendez-vous le numéro suivant ?
- Avez-vous été parfois intéressé, heurté, amusé, agacé, boosté... ? et pour quelle(s) raison(s) ?
- Qu'attendez-vous de l'Echo ? (plusieurs réponses possibles)
 - un outil de communication entre les membres de l'ANCIC
 - un outil de réflexion sur des thèmes
 - de l'information sur l'actualité
 - autre
- Pensez-vous que l'Echo doit poursuivre sa publication ? Si oui, sous quelle forme ?

Merci pour votre participation.

DOSSIER : DEBATS DE L'ANCIC DU 26 JUIN 2013

Le 30 juin dernier, avant l'Assemblée Générale de l'association, nous nous sommes réunis pour discuter de deux sujets d'actualité : la prise en charge des IVG et de la contraception pour les mineures à 100% effective depuis mars 2013.

Les débats ont été introduits par Jean-Claude Magnier : « Le gouvernement a tenu sa promesse de remboursement à 100% de l'IVG et de la pilule pour les jeunes avec la loi de mars 2013 mais d'autres promesses n'ont pas été tenues comme celle d'un centre IVG dans chaque hôpital ou établissement de santé publique malgré des annonces favorables... » Nous allons ce jour « discuter de la traduction de la loi sur le territoire.»

Le premier débat a été présenté et animé par Chrystel Mathurin.

PRISE EN CHARGE DE L'IVG A 100%

Le décret du 25.03.13, applicable au 01.04.13 « supprime la participation de l'assuré » dans la prise en charge financière du forfait IVG.

La discussion s'est engagée sur deux grands axes :

1- le contenu du forfait IVG

Dans la loi, le forfait « IVG chirurgicale » est détaillé comme suit :

- les analyses préalables à l'IVG pour 22€95 mais sans préciser à quoi cela peut correspondre.
- l'anesthésie
- l'IVG
- la surveillance
- l'accueil et l'hébergement

Mais il n'y a pas de précision sur les consultations préalables, les examens complémentaires recommandés (l'échographie de datation, le groupe sanguin, le dépistage des infections sexuellement transmissibles...), la consultation de contrôle.

Pas de précision non plus quant aux autres méthodes d'IVG (AL ou médicamenteuse).

La loi manquant de précision, son interprétation donne lieu à des pratiques diverses suivant les régions, les départements, les caisses de sécurité sociale, les structures (CPEF, centres hospitaliers).

De l'avis général, la première consultation de demande avec établissement du certificat est difficilement intégrable dans le forfait car elle est souvent réalisée en dehors des structures réalisant les IVG et à distance de l'acte. En revanche les examens recommandés comme l'échographie, les bêta-hcg, le groupe sanguin et le dépistage des IST (Chlamydiae et Gonocoque, +/- VIH) ainsi que la consultation de contrôle devraient pouvoir être intégrés au forfait.

2- la prise en charge effective à 100% du forfait IVG

La prise en charge à 100% concerne les assurées sociales.

Elle nécessite donc une carte vitale ou une attestation à jour (CPAM, CMU ou AME). Ceci est un des problèmes auxquels sont confrontés quotidiennement les équipes et les médecins de ville puisque nombreuses sont les patientes n'ayant pas d'attestation à jour, ou en attente de régularisation de CMU, d'AME ou de changement de statut, particulièrement fréquent chez les étudiantes et adultes jeunes. Ces changements s'effectuent de plus en plus souvent avec un temps de latence entraînant des périodes sans prise en charge.

Il est toujours nécessaire d'avancer les frais pour ces patientes non à jour ou dans les lieux ne pratiquant pas le tiers payant comme les cliniques et certains cabinets pour l'IVG médicamenteuse en ville.

Cette avance de frais est d'autant plus difficile que le montant du forfait a été réévalué et a donc augmenté.

Cette prise en charge à 100% ne concerne pas les patientes sans couverture sociale pour lesquelles il est toujours nécessaire de demander une AME exceptionnelle prévue pour l'IVG dans les structures hospitalières.

D'autres dysfonctionnements ont également été évoqués :

- En ville, la systématisation de la prise en charge à 100% avec la carte vitale (il faut avoir paramétré le tiers payant) conduit au refus de l'anonymisation pour les mineures, à suivre...
- l'informatisation avec facturation directe des examens complémentaires par les laboratoires dans les structures hospitalières
- En ville, l'absence de prise en charge totale du Groupe/Rhésus/RAI.
- La question du coût en ville de la consultation de demande d'IVG avec des dépassements d'honoraires possibles et des échographies facturées très chères. D'où l'importance des échographies réalisables dans les centres de planification et les centres IVG.

Le second débat a été présenté par Nathalie Trignol-Viguié.

PRISE EN CHARGE DE LA CONTRACEPTION A 100% POUR LES MINEURES

La présentation de Nathalie Trignol-Viguié sur « Power Point » est accessible sur le site Internet de l'ANCIC. www.ancicassoc.fr

Dorénavant, la loi prévoit :

« La suppression de la participation de l'assuré, pour les frais d'acquisition de certains contraceptifs pour les mineures âgées d'au moins 15 ans. »

« Les contraceptifs pour les 15-18 ans : consentement des parents non requis, délivrance gratuite et protégée par le secret. »

En pratique, il faut noter sur l'ordonnance :

- **le nom et le prénom de la patiente**
- **la date de naissance**
- **préciser « contraception mineure »** cependant « l'absence de cette mention ne doit pas faire obstacle à la délivrance gratuite et confidentielle du contraceptif ».
- **faire une prescription isolée de la contraception sur l'ordonnance (pas d'autre prescription sur l'ordonnance)**

En CPEF, deux possibilités pour les 15-18 ans :

- délivrance directe de la contraception par le CPEF
- ordonnance pour délivrance en pharmacie qui permet de garder un budget pour les plus de 18 ans.

Les informations aux pharmaciens ont été nombreuses (Internet, courrier papier, AMELI...). Les modalités sont en fait similaires à celles de la contraception d'urgence. Cependant de nombreux pharmaciens méconnaissent la loi et les modalités pratiques de son application. (cf. Enquête téléphonique réalisée par les CCF de Tours mi juin 2013 auprès de 60 pharmacies de Tours et de Saint Pierre des Corps)

Les documents officiels sont accessibles sur www.ameli.fr et par le conseil de l'ordre des pharmaciens.

Par contre aucune information n'a été envoyée directement aux médecins ou aux patients.

Plusieurs propositions ont émergé du débat :

- Il faudrait renforcer l'information aux patientes et aux médecins.
- Les pharmaciens délivrant la contraception d'urgence devraient donner les coordonnées des CPEF les plus proches en même temps (liste des CPEF du département).
- Il faut demander l'application aux mineures en général et non pas aux mineures de plus de 15 ans.

Débat retranscrit par Emmanuelle Lhomme

POINT DE VUE :

DECIDEMENT, ...

Décidemment, à la lecture des derniers travaux publiés cet été, la question du sur-risque thromboembolique des contraceptions oestroprogestatives (COP) de 3^e - 4^e génération est toujours posée.

En Juin, le site de l'ANSM met en ligne les résultats d'une étude de l'Assurance Maladie intitulée « Risque d'embolie pulmonaire, d'accident vasculaire cérébral ischémique et d'infarctus du myocarde chez les femmes sous contraceptif oral combiné en France : une étude de cohorte sur 4 millions de femmes de 15 à 49 ans à partir des données du SNIIRAM et du PMSI » (1)

Les conclusions de cette étude sont :

- La confirmation de l'existence d'un doublement du risque d'embolie pulmonaire des contraceptifs oraux combinés de 3^e génération par rapport à ceux de 2^e génération.
- L'existence d'un risque global inférieur pour les dosages à 20 µg d'oestrogènes par rapport au dosage référence 30/40 µg, quelles que soient les générations de contraceptifs oraux combinés.

Deux mois plus tard en Août paraît dans le journal *Obstetrics and Gynecology* (2) une revue exhaustive de la littérature et une méta-analyse de toutes les études publiées sur la question depuis 1995 qui donne les conclusions suivantes :

- Confirmation de la multiplication par 2 - 3 du risque de thrombose veineuse liée aux COP
- Confirmation de l'augmentation du risque d'AVC ischémique lié aux COP (X 1.90)
- Pas d'augmentation du risque d'Infarctus du Myocarde et d'AVC hémorragique avec l'utilisation des COP
- Pas d'influence du progestatif sur le risque veineux
- Pas d'influence de la dose d'éthinyl estradiol sur le risque veineux (contrairement au risque artériel)

Enfin en Septembre 2013 dans le *British Journal of Medicine*, une autre revue et méta-analyse (3) confirme l'augmentation de 30% du risque de thrombose veineuse avec les COP de 3^e génération par rapport aux COP de 2^e génération (OR= 1.3 CI= 1-1.8) et retrouve une corrélation de ce risque avec la dose d'EE quand la combinaison COP contient du lévonorgestrel, du gestodène et du désogestrel.

Que peut-on retenir pour la pratique de tout cela ? A mon avis que les COP de 3^e génération ne doivent encore n'être prescrites qu'en seconde intention (en informant les femmes d'un sur risque modéré de thrombose veineuse) et prescrire plutôt en première intention une pilule à base de 20 µg d'Ethinyl Estradiol avec du Levonorgestrel. Mais aussi garder un œil sur les études épidémiologiques concernant les pilules à base d'estradiol, qui promettent beaucoup si on regarde les paramètres biologiques, mais qui doivent faire leur preuve lors de leur utilisation en population générale.

Philippe Faucher

1. http://ansm.sante.fr/content/download/50079/647303/version/1/file/Dossier+de+Presse+COC+CNAM+26062013_1.pdf

2. Peragallo Urrutia R et al.. Risk of Acute Thromboembolic Events With Oral Contraceptive Use: A Systematic Review and Meta-analysis *Obstet Gynecol.* 2013 Aug;122(2, PART 1):380-389.

3. Stegeman BH, Different combined oral contraceptives and the risk of venous thrombosis: systematic review and network meta-analysis *BMJ.* 2013 Sep 12;347:f5298.

ACTUALITES

20^e JOURNÉES DE L'ANCIC

TOULOUSE

Samedi 16 novembre

8h30 : Accueil des participants
9h00 : **TABLE RONDE N°3 : Progressions et régressions du droit à l'IVG en Europe et en France**
Modératrice : Martine Hatzbuel (Paris)

1- **Conditions de l'IVG en Europe : Une histoire et des cultures différentes**

- Danièle Hassoun (Paris)
2- **Le droit à l'avortement en Espagne en 2013**
Josep Carbonell (Valence)
3- **Women on web**
Cecilia Vieira da Costa (Belgique)
4- **Luttes des équipes des CIVG de Lyon**
Collectif de défense de l'IVG dans le Rhône

10h30 : PAUSE

11h00 : **TABLE RONDE N°4 : La vulve dans tous ses états**
Modératrice : Nathalie Trignol-Viguière (Tours)

- 1- **Les polls pubiens au crible de l'anthropologie comparée**
Christian Bromberger (Aix-en-Provence)
2- **Les différentes «figures» du sexe en jeu dans la nymphoplastie de réduction**
Sara Piazza (Paris)
3- **Excision et nymphoplastie, les deux faces d'un même miroir sociologique**
Dina Bader (Neuchâtel/Lausanne)
4- **Hymen : que de crimes commis en ton nom**
Chantal Elman (Bagrolet)

12h30 : **CLÔTURE DES JOURNÉES** par les co-présidentEs

Exposition : Sculptures de vulves en textile
Artiste : Claudie Guyennon-Duchêne

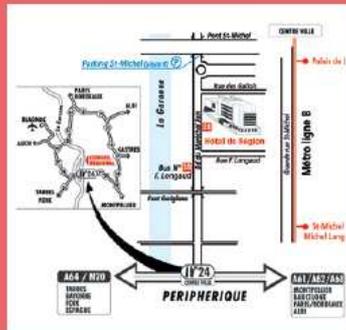
POSTERS

SECRETARIAT D'ORGANISATION : JP COM
75 avenue Georges Clemenceau - 14000 CAEN
jpcom@jpcom.fr - www.jpcom.fr - Tél. : 02 31 27 19 18 - Fax : 02 31 27 19 17
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 2437020997
auprès de la Préfecture de la Région Centre

COMITÉ D'ORGANISATION
A. Ayoub-Delbreilh, M. Bavy, M.L. Bazile, I. Chanoine,
L. Danjou, L. Esterle, S. Eyrard,
M. Hatzbuel, La Case de Santé, A. Laris, C. Leballonnier,
J.C. Magnier, B. Pilard, B. Séjor

www.ancic.asso.fr

Parking Vinel St-Michel à proximité - Mlle Paul Feugs - Tél. 05 61 55 31 33
(payant 19 € pour 24 heures)



NOMBRE DE PLACES LIMITÉ • PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE

INFORMATIONS PRATIQUES

CAPACITÉ DE LA SALLE : Il est conseillé de s'inscrire rapidement, les 320 premiers pourront accéder à la salle plénière (badge rouge), les suivants seront invités à rejoindre la salle de réaffectation (badge bleu).
HEBERGEMENT ET TRANSPORT : voir le site www.jpcom.fr
CONDITIONS D'ANNULATION : toute annulation doit être transmise par écrit au secrétariat de JPCom, 75 avenue Georges Clemenceau 14000 CAEN, rattaché de 29€ sur l'inscription pour toute annulation avant le 15 octobre 2013, aucun remboursement possible après cette date.



20^e JOURNÉES

Vendredi 15 et Samedi 16 novembre 2013



Hôtel de Région Midi-Pyrénées

22 Boulevard du Maréchal-Juin

TOULOUSE 2013



Fondée en 1970, l'ANCIC rassemble les professionnels travaillant dans les centres de planification et d'interruption de grossesse des secteurs privés et publics et toute personne participant à la défense des droits des femmes.

L'association contribue à la réflexion et aux recherches théoriques et pratiques sur la sexualité et la maîtrise de la procréation, l'éducation sanitaire, particulièrement l'éducation sexuelle.

L'ANCIC a une double vocation :

- Soutenir les structures de santé pratiquant les interruptions de grossesse (IVG) et prenant en charge les femmes pour la contraception, toujours menacées par les récentes restructurations ;
- Susciter des débats sur les différentes pratiques et favoriser les rencontres entre professionnels.

À cette fin, l'ANCIC organise tous les 2 ans des journées nationales d'études sur l'interruption de grossesse et la contraception. L'année 2013 aura été fortement marquée par l'actualité sur ces deux sujets :

- Le remboursement de l'IVG à 100% pour toutes les femmes, la contraception gratuite pour les jeunes femmes de 15 à 18 ans, et enfin, la revalorisation du forfait pour les IVG en établissement de santé, aboutissements d'une forte mobilisation de l'ANCIC depuis plusieurs années ;
- La problématique autour des pilules 3G et 4G ;
- Le procès de Xavier DOR dans lequel l'ANCIC s'est portée partie civile.

Pour cette 20^{ème} édition, nos collègues de Toulouse nous font le plaisir d'accueillir ces journées nationales.

Les journées sont pluridisciplinaires et rassemblent un large public de professionnels autour des thématiques ciblées sur l'actualité scientifique et médicale. L'objectif est d'informer les professionnels des dernières découvertes, d'échanger avec les chercheurs travaillant sur ces thématiques, de rapporter des expériences, de débattre pour améliorer les pratiques professionnelles, de stimuler les recherches et formations, et ainsi motiver de nouveaux professionnels à ces pratiques.

Ces journées sont aussi le lieu pour interpeller les politiques et les acteurs locaux sur leur implication concrète dans la thématique de l'égalité femmes/hommes.

Les co-présidentEs

EDITO

Vendredi 15 novembre

8h15 : Accueil des participants

8h45 : Mot des co-présidentEs

Sophie Eyrard (Paris)

9h00 : Allocation du Président de Région

M. Marin Maly

9h30 : **TABLE RONDE N°1 : La région Midi-Pyrénées**

1- **Etat des lieux de l'interruption volontaire de grossesse en Midi-Pyrénées**

Focus sur le département des Hautes-Pyrénées (65)

Aline Alcáide-Roberto (Toulouse), Nicole Gabriel (Tarbes),

Annie Laris (Toulouse), Brigitte Pilard (Toulouse)

2- **Offres et pratiques en Midi-Pyrénées : regard de la Fédération du Planning Familial**

Sandy Beauvais

3- **Histoire d'un réseau ville-hôpital : de REIV 31 à REIV Midi-Pyrénées**

Jean-Louis Galup (Toulouse)

4- **Place de la contraception et de l'IVG dans le Plan Régional de Santé de l'ARS :**

Françoise Meynard (Région Midi-Pyrénées) (sous réserve)

11h00 : PAUSE

11h30 : **TABLE RONDE N°2 : Sortir de la détresse sur l'IVG**

Modératrice : Florence Baruch (Paris)

1- **Le traumatisme post-IVG, une réalité scientifique ? Revue de la littérature**

Laurence Esterle (Mllejuif)

2- **IVG : «Mots de soignants»**

Sophie Gaudu (Paris)

3- **Lutter contre la culture du traumatisme autour de l'IVG : enjeu sociétal et politique**

Gastie-Marin Zimmermann (Strasbourg)

4- **Nous avons avorté et nous allons bien !**

Collectif les filles des 343

13h00 : DEJEUNER

14h30 : ATELIERS

Atelier 1 : Stérilisation à visée contraceptive

Marie-Laure Bival (Les Lilas), Eric Houghle (Toulouse)

Atelier 2 : IVG médicamenteuse en ville :

Quels sont les freins chez les généralistes ?

Thèse de Raja Chehag Ben Aissa, Pierre-Emmanuel Brocard,

Julien Cotet (Région Centre)

Enquête auprès des médecins du réseau

REWHO Région Ile-de-France

Michel Teboul (Paris)

Atelier 3 : Education à la prévention des risques et à la contraception. Quiz AFC Jeunes

Janifer Constant (Suresnes), Marie-Laure Bazile (Paris),

Elodie Flecher (Paris)

Atelier 4 : Projection de «Laissez-les avorter tranquille !»

Un film d'Alma Aroua et Françoise Bernard (France, les Films

d'Alice/ Alice Guy production, 2013, vidéo, couleur, 48 min)

Atelier 5 : Reconnaissance professionnelle des conseillers conjugales et familiales.

Martine Chosson (Paris), Victoria Mizrahi (La Rochelle),

Véronique Le Ralle (Corbeil-Essonnes)

16h00 : PAUSE

16h30 : **Communications libres**

Modérateur : Jean-Claude Magnier (Paris)

1- **Contraception masculine**

Roger Meusse (Toulouse)

2- **Risques vasculaires de la contraception hormonale**

Geneviève Pih-Bureau (Paris)

3- **Influence de l'industrie pharmaceutique sur la prescription médicale**

FORMINDEP - Philippe Nicot

18h00 : **Fin de la journée**

19h30 : **SOIRÉE : Accueil à l'Hôtel Dieu**

20h00 : **Spectacle «Triangles z'Intimes»**

Compagnie «Les Improvateurs»

Mise en scène Monique Huet

21h30 : **DINER**



Programme et inscription sur le site www.jpcom.fr

ACTUALITES

- *Dernière publication de la DREES :*

Etudes et résultats, n°843-juin 2013, les interruptions volontaires de grossesse en 2011. http://www.ancic.asso.fr/documents/IVG2011_drees_843.pdf

Résumé par F.BARUCH :

Les interruptions volontaires de grossesse en 2011.

222 500 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en France en 2011, dont 209 300 en métropole.

De 1995 à 2006, on notait une légère augmentation puis une stabilisation à 210 000.

Dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte, le taux d'IVG annuelles est stable depuis 1996 : 13 100 IVG par/an.

Le taux d'IVG varie d'un mois sur l'autre selon le nombre de jours ouvrables dans le mois et les effets saisonniers qui conduisent à une concentration des IVG en début d'année. On note un taux plus important en Janvier.

Malgré l'annonce du déremboursement en septembre 2012 des pilules de troisièmes et quatrièmes générations, le taux d'IVG n'a pas augmenté.

Il est à noter une baisse légère du recours à l'IVG chez les jeunes soit :

14,6 IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans en France métropolitaine. 15,1 en France y compris dans les DOM.

Les IVG restent plus fréquentes chez les 20-24 ans : 27 pour 1000 en métropole et 50 pour 1000 dans les DOM.

En métropole, 14 femmes de moins de 20 ans sur 1000 femmes ont effectué une IVG en 2011, 33 femmes de moins de 20 ans/1000 femmes dans les DOM.

On note une légère baisse du recours à l'IVG chez les jeunes femmes depuis le milieu des années 2000 et qui se confirme en 2011.

36 % des femmes ont recours une fois dans leur vie à une IVG en France métropolitaine, 60 % dans les DOM.

Contraception et IVG

L'IVG n'est pas en lien direct avec un défaut de contraception, Cf. étude de l' INPES :

91 % des femmes actives sexuellement de 15 à 49 ans déclarent utiliser une méthode de contraception 2010.

En 2007, une étude de la DREES montre que deux femmes sur trois qui ont eu une IVG utilisaient une méthode de contraception mais avaient eu un oubli de pilule ou un accident de préservatif.

On peut noter qu'à partir de juin 1999, la contraception d'urgence a été mise sur le marché et plus d'un million de pilules du lendemain et du surlendemain sont vendues chaque année depuis 2005, 33 000 boîtes de pilules du surlendemain mises sur le marché en 2009, ont été vendues en 2011, 40 000 en 2012.

Il y a une disparité importante selon les régions :

11 IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans en Pays-de-Loire.

21 IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans en région PACA.

En 2011 il y a eu moins de 15 IVG pour 1000 femmes, sauf dans quatre régions:

- Île-de-France : 18
- Corse : 18
- PACA : 21
- DOM : 28 (20 pour 1000 femmes à la Réunion, 43 pour 1000 femmes en Guadeloupe).

Dans quelles structures ont eu lieu les IVG médicamenteuses, hors établissements hospitaliers en 2011 ?

En 2011, 13 % des IVG médicamenteuses (20 % dans les DOM) ont eu lieu en cabinet libéral, 1 % en CPEF.

Cela est autorisé en CPEF et en centre de santé depuis mai 2009.

28 800 IVG médicamenteuses en métropole et 2570 dans les DOM.

On note une stabilité du nombre d'IVG médicamenteuses pratiquées en établissement de santé.

Globalement, en comptabilisant aussi les IVG en ville ou en centres de santé,

55 % des IVG sont faites de façon médicamenteuse en 2011.

Comment sont réparties sur le territoire les IVG médicamenteuses ?

En Martinique, dans le Limousin et en Pays de Loire, aucune ou très peu d'IVG sont réalisées hors établissement de santé.

En Aquitaine, en Provence Côte d'Azur, en Haute-Normandie, en Île-de-France, en Franche-Comté, en Corse, Rhône-Alpes ainsi qu' en Guadeloupe, Guyane et à la Réunion, plus d'une IVG sur 10 est médicamenteuse et hors établissement hospitalier.

On note une évolution très lente de la pratique des IVG médicamenteuses en centre de santé et en CPEF ; seulement dans six régions, cette pratique se développe vraiment : Île-de-France, Provence Alpes Côte d'Azur, Aquitaine, Lorraine, Rhône-Alpes et Centre.

80 % des IVG hospitalières ont lieu en secteur public.

En 2011, 574 établissements déclarent une activité d'IVG, 19 dans les DOM et 1 à Mayotte. Il est à noter aussi qu'en Picardie en Martinique, toutes les IVG hospitalières sont réalisées en secteur public.

D'après des données provisoires, les IVG n'ont pas augmenté au cours des derniers mois de 2012.

ACTUALITES

- Procès X. Dor, l'ANCIC est partie civile avec la CADAC et le PF :



coordination des associations
pour le droit à l'avortement
et à la contraception



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 septembre 2013

X. Dor à nouveau condamné pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris

Ce Lundi 16 septembre, la 31^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris vient de rendre son verdict dans le procès opposant Le Planning Familial 75 à Xavier Dor.

Le verdict vient d'être rendu dans le procès engagé contre Xavier DOR qui avec d'autres opposants s'était introduit dans les locaux du Planning Familial 75 les 25 et 26 juin 2012. L'association avait porté plainte pour « entrave à l'interruption de grossesse par pressions, menaces ou intimidation du personnel, d'une patiente ou de son entourage » délit puni par la loi à condition que les personnes puissent ou osent porter plainte.

Le Planning Familial, l'ANCIC (Association nationale des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse et de contraception) et la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) s'étaient constituées parties civiles à ce procès.

Cet opposant actif à l'avortement a déjà fait l'objet de comparutions et condamnations devant les tribunaux correctionnels de France pour délit d'entrave à l'IVG : car malgré la loi, il nie toujours aux femmes le droit à disposer de leur corps et d'exercer leur libre choix en matière de sexualité, de contraception et d'avortement.

Le verdict rendu aujourd'hui condamne ces agissements et réaffirme que ce droit inscrit dans la loi depuis presque 40 ans ne peut plus être bafoué sans vergogne par des opposants qui s'estiment au-dessus des lois et nuisent ainsi à la société.

Toute femme doit pouvoir avorter aujourd'hui en France, sans avoir à justifier son choix, sans culpabilisation ni stigmatisation et quelle que soit sa situation sociale, économique ou géographique. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des campagnes nationales d'information sur la sexualité la contraception et l'avortement comme celle initiée par le Conseil régional Ile-de-France en partenariat avec Le Planning Familial, l'Ancic et la Cadac. Cela va de pair avec le développement de centres de proximité de qualité qui permettent un accès rapide à l'avortement et la formation adaptée de professionnels de santé en matière de contraception et d'IVG.

Il est temps que ce droit inscrit dans la loi soit enfin légitime et cesse d'être considéré comme un droit « à part ».

Les associations poursuivront leur combat pour que toute femme puisse exercer ce choix ici ou ailleurs.

ACTUALITES

- *Pétition sur la dépénalisation de l'IVG dans le monde :*

PÉTITION LANCÉE PAR FRANCE AMÉRIQUE LATINE À L'OCCASION DE LA JOURNÉE DE LUTTE POUR LA DÉPÉNALISATION DE L'AVORTEMENT EN AMÉRIQUE LATINE ET AU CARAIBES LE 26 SEPTEMBRE 2013

Les femmes d'Amérique latine et de la Caraïbe réclament une réforme du code pénal comprenant une légalisation de l'avortement. À ce jour, seuls Cuba et Mexico City bénéficient d'une légalisation complète de l'IVG, rejoints par l'Uruguay en septembre dernier.

Cette question est aujourd'hui en débat dans de nombreux pays d'Amérique Latine, particulièrement en Argentine. Nous apportons notre soutien aux femmes d'Amérique latine et de la Caraïbe qui agissent courageusement pour la dépénalisation de l'avortement, la contraception et l'éducation sexuelle.

En Amérique Latine comme en Europe, des forces politiques réactionnaires et des fondamentalistes catholiques et protestants s'opposent à la liberté pour les femmes de maîtriser leur fécondité. Des exemples récents le confirment malheureusement : la jeune Beatriz, Salvadorienne de 22 ans, s'est vu interdire d'avorter alors qu'elle était enceinte d'un fœtus privé de cerveau qui n'avait aucune chance de vivre. En Argentine, une magistrate a interdit d'avorter à une femme de 32 ans qui avait été violée et contrainte à se prostituer. Tous ces interdits n'ont pourtant jamais empêché la pratique des avortements dans des conditions dramatiques, provoquant ainsi de nombreuses souffrances et même la mort.

Au Honduras, les forces réactionnaires vont jusqu'à interdire la contraception d'urgence, dite pilule du lendemain.

Les droits sexuels constituent des droits fondamentaux de la personne humaine. Ils nécessitent une mobilisation citoyenne de toutes et de tous.

Avec les femmes du Chili, nous disons « la femme décide, la société garantit, l'Église n'intervient pas. »

FAITES CIRCULER LA PÉTITION

Signature en ligne www.franceameriquelatine.org

ACTUALITES

-Colloque « Violences faites aux femmes, Soins aux victimes, prise en charge des auteurs » organisé par le ministère des droits des femmes :

Résumé par Florence Baruch :

Le ministère des droits des femmes organisait début septembre 2 demi- journées à destination des associations sur cette thématique.

Le lundi 2 septembre après-midi fut consacré aux soins aux victimes et le mardi matin 3 septembre à la prise en charge des auteurs.

Ces demi-journées à destination des associations avaient, semble-t- il, pour but la présentation et le soutien à la ministre, de lois nouvelles dans le domaine tant des soins aux victimes que de la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Ces lois vont être présentées au sénat en novembre prochain.

On peut déplorer que ce colloque ait eu lieu au même moment que la pré-rentree scolaire où généralement les associations ainsi que les CPEF sont présents en collège et lycée afin de présenter aux équipes administratives, médico-sociales et enseignantes, les rencontres avec les élèves des années précédentes ainsi que les projets de travail avec l'établissement scolaire.

Il est regrettable que rarement au cours de ces deux demi-journées, on évoqua la charge de travail dans les services publics destinés à ce champ, service public dans ce domaine des violences intrafamiliales qui ont si peu été cités

Beaucoup de travail reste à faire dans ce domaine !

Ce résumé n'est pas exhaustif mais il vous permettra d'avoir une liste des professionnels faisant référence dans le domaine des violences faites aux femmes.

Lundi 2 septembre après-midi :

C'est Annie Guilberteau, directrice générale du centre national d'informations sur le droit des femmes et des familles (CNIDFF) qui animait cette première demi-journée.

Elle fut ouverte par le professeur Roger Henrion qui présida en 2010 l'académie nationale de médecine ; c'est au titre du rapport « Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé » remise au ministre délégué à la santé en 2001, qu'il fut invité à ouvrir ce colloque avec Najat Vallaud-Belkacem, et la professeure Marleen Temmerman, directrice du département santé génésique et recherche à l'OMS ; en 2007, elle a été élue sénatrice en Belgique.

La première partie de l'après-midi fut consacrée à **des expériences de terrain :**

Gilles Lazimi généraliste au centre de santé de Romainville et maître de conférences à la faculté de médecine Pierre et Marie Curie, présentait la coordination des campagnes contre les violences faites aux femmes à l'échelle départementale (93) et sur le plan national ; il est membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Docteur Gérard Lopez psychiatre, fondateur de l'institut de victimologie de Paris et coordinateur des diplômes universitaires psycho traumatisme et victimologie à Paris-V présenta son travail sur ces thématiques dont psychothérapie des victimes : traitement, évaluation, et accompagnement.

Ensuite Annie Soussy, responsable de l'unité médico-judiciaire du centre hospitalier intercommunal de Créteil (94) et experte près de la cour d'appel de Paris présenta son expérience comme par exemple l'organisation des journées médico-légales dans le cas de la préfecture du Val-de-Marne ; l'une de celles-ci fut consacrée à la prise en charge des personnes victimes de violence dans le couple.

Une table ronde s'interrogea ensuite **sur les réponses et les soins pour les victimes** : il fut question d'approches médicale, judiciaire, sociale et associative.

Cette table ronde était composée d'une vice- procureure, spécialiste des violences faites aux femmes, de Marie-France Casalis, porte-parole et l'une des fondatrices de l'association Collectif féministe contre le viol (CFCV) ; elle présenta sa grande et longue expérience de soutien aux femmes, victimes de viol et particulièrement les premiers groupes de paroles qu'elle a animés avec les femmes victimes de viol. Elle est aussi membres du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

La directrice de SOS femmes Marseille, Madame Amel Arvin –Bérod, prit ensuite la parole pour parler de son expérience. On put aussi entendre une responsable de la consultation de victimologie médico-légale du centre hospitalier de menaces (07) qui a longtemps travaillé sur les conséquences des violences conjugales sur la santé des femmes et leur prise en charge en médecine de premier recours ; elle enseigne aussi à des équipes pluridisciplinaires dans ce domaine.

La présidente de l'association "mémoire traumatique et victimologie" Dr Muriel Salmona fit une communication à partir de son ouvrage écrit en 2013 : « Le livre noir des violences sexuelles » ; elle y dénonce le silence autour des violences sexuelles.

C'est Isabelle Steyer, avocate au barreau de Paris, spécialisée en droit de la famille et membre de la commission justice de la fédération nationale solidarité femmes (FNSF) qui témoigna de son expérience de combat du droit des femmes et des enfants, victimes de violences intra familiales.

Mardi 3 septembre matin :

C'est Sophie Baron-Laforêt qui anima cette seconde demi-journée. Elle a créé avec le docteur Arianne Casanova, un DU « Psychopathologie et traitement des auteurs de violences sexuelles » à Paris-V.

L'ouverture de cette matinée se fit à deux voix: d'une part, Virginie Kles, sénatrice d'Ille-et-Vilaine maire de Châteaubourg, vétérinaire de formation et membre du conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales et d'autre part le docteur Roland Coutanceau, psychiatre et président de la ligue française de santé mentale ; il fut à l'origine de la création du centre médical- psychologique pour adultes de La garenne-Colombes ainsi que d'un pôle de victimologie et de thérapie familiale : il a écrit "les blessures de l'intimité" en 2010 puis « D'amour et violence, le défi d'intimité » en 2011 .

Comme pour la première demi-journée, cette matinée fut consacrée ensuite à la présentation de trois expériences puis d'une table ronde.

L'expérience de l'association Espérer 95 qui présenta son travail de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquêtes de personnalité et des groupes de paroles en direction des auteurs de violences conjugales et sexuelles ainsi que des suivis des mesures de placement à l'extérieur.

Ensuite, Patricia Carette, directrice de l'association Via Voltaire à Montpellier présenta le travail en réseau dans le domaine de la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intra-familiales ; elle insista sur les consultations d'enfants, d'adolescents et de familles dans ce domaine.

C'est le centre Clotaire (62) représenté par Jean-Yves Jalain, qui insista sur la responsabilisation des hommes, auteurs de violences ainsi que sur la nécessité d'être un binôme d'intervenants dans ce domaine avec un rappel de la ligne budgétaire consacrée à la prise en charge des auteurs.

Une table ronde formée de quatre intervenants s'interrogea sur la prise en charge des auteurs de violences avec des approches complémentaires : médicales, judiciaires, sociales et associatives.

Une intervenante sociale d'une circonscription de sécurité publique à Thionville, Nadine Barthélémy, présentait son travail d'accueil et d'orientation des victimes au commissariat ainsi que les actions de suivi du conjoint violent au TGI de Thionville où elle a travaillé.

La psychiatre, Magali Bondon-Bruzel, chef du pôle services médicaux psychologiques régional de Fresnes – UHSA de Villejuif (94) présenta les sessions thérapeutiques en milieu carcéral pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Alain Legrand, psychologue, psychanalyste qui dirige l'association de lutte contre les violences (ALCV) fit une communication sur les associations et les centres de prise en charge d'auteurs de violence conjugale et familiale.

C'est le professeur Christian Hervé qui clôtura cette table ronde en insistant sur la notion d'éthique médicale qu'il a pu développer dans un ouvrage : « Ethique politique et santé » (2000).

Najat Vallaud-Belkacem, arrivée en fin de matinée, fit la conclusion de ces deux demi-journées :

Elle valorisa le travail des associations très présentes pendant ces deux demi-journées, annonça la présentation de nouvelles lois dans ce domaine à l'automne 2013 ainsi que la proposition d'une nouvelle mission dans les services de PMI, domaine des Conseils généraux, à savoir : détecter les violences conjugales pendant la période prénatale (sans annoncer de moyens supplémentaires).

ACTUALITES

- *Lancement du site Internet IVG.gouv.fr :*

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé et Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, ont lancé le 27 Septembre 2013, le nouveau site ivg.gouv.fr à l'occasion de « la Journée de mobilisation internationale des associations pour le droit à un avortement légal et sûr ».

www.IVG.gouv.fr

ACTUALITES

- **L'avenir de la Maternité des Lilas toujours en danger :**
Communiqué de presse du collectif maternité des Lilas du 20 septembre

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 SEPTEMBRE:

Après Lilas Où T'es, Lilas dans la rue!

Le 21 septembre, on ne cherchera plus les Lilas. Après la diffusion de leur clip « Lilas Où T'es » tous et toutes se donnent rendez-vous pour une grande manifestation.

Devant l'entêtement de l'ARS, l'absence de réponse de Marisol Touraine à qui ils ont adressé une lettre ouverte, ils continuent leurs actions et vont manifester leur désaccord dans la rue, où ça ? Aux Lilas. Le rendez-vous est fixé devant la mairie à 11 heures.

Dès 10 heures, une conférence de presse aura lieu devant cette même mairie.

De nombreuses personnalités politiques dont Jean-Luc Mélenchon, Fatima Lalem ou Stéphane Troussel seront présentes ainsi que les responsables associatifs et syndicaux.

Mais la cause des Lilas est aussi relayée par des célébrités comme Catherine Ringer qui sera présente et prendra la parole.

De nombreux moments clés sont également prévus, le personnel reprendra la chorégraphie du clip pour inviter la foule à danser, des accouchements sauvages auront lieu, etc.

L'ARS reculera t'elle devant leur détermination? La pétition a déjà atteint 26000 signatures et le clip a été visionné plus de 70000 fois. Le rapport de force est engagé, et les Lilas ont mis toutes les chances de leur côté pour le gagner!

Pour signer la pétition, <http://www.change.org/maternitedeslilas>

Pour visionner le clip ou les photos des sages-femmes, c'est ici

<http://www.la-maternite-des-lilas-vivra.com/>

ACTUALITES

- L'avenir de la Maternité des Lilas toujours en danger :



ANCIC
MDA 14 Boîte 84
22, Rue Deparcieux 75014 Paris
Courriel: info@ancic.asso.fr
Site internet: <http://www.ancic.asso.fr>

Paris, le 9 septembre

Communiqué de presse : Appel à soutenir le Collectif Maternité des Lilas

L'ANCIC, Association Nationale des Centres d'Interruption de Grossesse et de Contraception s'alarme de la disparition programmée de la maternité des Lilas et appelle à la mobilisation pour soutenir cette lutte.

La date buttoir du moratoire imposé par l'ARS approche à grands pas. La seule proposition faite à ce jour par l'ARS, à savoir, la relocalisation dans des locaux désaffectés de l'hôpital de Montreuil, est inadaptée et inacceptable.

En effet, cette solution ne pourra que compromettre gravement la qualité de la prise en charge des femmes, tant sur le plan des accouchements que des avortements.

Nous vous appelons tous à rejoindre la manifestation organisée par le collectif Maternité des Lilas du samedi 21 septembre à 11H place de la Mairie des Lilas

L'ANCIC

APPORTEZ VOTRE SOUTIEN, SIGNEZ LES PETITIONS :

- Pétitions de soutien aux Bluets :

<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/mme-marisol-touraine-ministre-de-la-sant%C3%A9-sauver-les-bluets-en-tenant-les-engagements>

Site du comité de soutien : <http://www.toucheapasauxbluets.fr/>

- Pétitions de soutien aux Lilas :

<http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/fran%C3%A7ois-hollande-marisol-touraine-najat-vallaud-belkacem-tenez-vos-promesses-reconstruisez-la-maternit%C3%A9-des-lilas-aux-lilas>

Site du collectif des usagers de la maternité des lilas : <http://www.la-maternite-des-lilas-vivra.com/>

La parution de l'ECHO de l'ANCIC est possible grâce au travail de l'association.

Pensez à soutenir l'ANCIC en adhérant ou en versant des dons.



ANCIC Maison des associations du 14^{ème}
BP 84
22 rue Deparcieux
75014 PARIS
<http://www.ancic.asso.fr>

BULLETIN D'ADHESION A NOUS RETOURNER
ACCOMPAGNER D'UN CHEQUE DU MONTANT DE VOTRE COTISATION

Médecin : 50 euros
Autres professionnels : 30 Euros

LES ADHESIONS SONT UNIQUEMENT INDIVIDUELLE

ADRESSE E-MAIL :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
PROFESSION :
LIEU DE TRAVAIL (adresse et téléphone) :
Date de naissance :

Ci-joint un chèque de....., montant de mon adhésion pour l'année 2013.

Enfin si vous changez d'adresse ou de mail en cours d'année, pensez à nous tenir informé afin que nous puissions continuer à vous relayer nos informations.

DATES À RETENIR

15 et 16 Novembre 2013 :
20^{èmes} Journées Régionales de
l'ANCIC à Toulouse

14 Mars 2014 : Journée de l'AFC

28 Mars 2014 : Colloque annuel de
l'ANCCEF « Vous avez dit père ? Père,
généteur, éducateur : accompagner les
situations complexes. »

20 Mars 2014 : Journée de printemps
de la SFSA « Sommes-nous tous
thérapeutes ? »

AVIS AUX LECTEURS

Envoyez-nous vos points de vue,
vos humeurs, vos contributions,
articles...

contact@ancic.asso.fr